

Commune de Vendlincourt

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Mercredi 26 février 2020, 20h00

Excusé : Michel Mosser, conseiller communal

Lieu : halle polyvalente

L'assemblée, convoquée par tous-ménages ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 6 du 13 février 2020, est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 16 personnes.

Gérard Doyon et Bernard Gassner sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

PV de l'AC extraordinaire du 9 décembre 2019 non lu. En effet, depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'organisation (art. 27 al. 2). Le PV pouvait être consulté au bureau communal. Il a également été publié sur le site internet de la commune. Marcel Challet demande si quelqu'un souhaite une modification du PV. Ce n'est pas le cas.

Le PV de l'assemblée communale extraordinaire du 9 décembre 2019 est accepté à l'unanimité.

2. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2020 ainsi que la quotité d'impôts et les taxes y relatives.

Rapporteur : Eric Gerber, Maire

Dans les grandes lignes, Eric Gerber souligne les principales influences sur le budget 2020:

Le budget 2020 est présenté pour la première fois avec MCH2, nouveau plan comptable harmonisé au niveau suisse. Ce nouvel outil de travail devrait permettre de comparer plus facilement les entités publiques entre elles même s'il existera toujours des spécificités d'un canton à l'autre ou d'une commune à l'autre.

Notre budget boucle avec un déficit de Fr. 72'730.- ; plusieurs explications à cela :

- Investissements au niveau du bureau communal : notre matériel informatique n'est plus adapté ; les programmes sont toujours plus lourds en comptabilité ou GERES, par exemple. Il est prévu d'acheter trois nouveaux ordinateurs.
- Actuellement, le bureau communal est équipé de deux postes de travail pour trois employées. Un nouvel aménagement du bureau communal est prévu avec l'achat de trois nouvelles tables et trois chaises de bureau.
- Le passage à MCH2 nous oblige à faire contrôler les comptes par une fiduciaire. Nous nous sommes approchés de M. Jean-Baptiste Beuret de l'entreprise Mazars ; professionnelle dans la comptabilité des communes.
- Le Cercle scolaire de la Vendline dispose de très peu de matériel informatique. Des investissements sont prévus pour l'achat d'un tableau interactif, de tablettes et d'ordinateurs.
- Eclairage public : nous aurons pour env. Fr. 20'000.- de dépenses.
- Les recettes fiscales sont sensiblement en baisse.
- Nous recevrons env. Fr. 30'000.- de moins par rapport à l'année passée du fonds de péréquation.

L'exercice budgétaire 2020 se solde donc par un déficit de Fr. 72'730.-.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

EG donne la parole à Annick Filipetto, caissière, pour la présentation des taxes et quotité, du budget 2020 montrant un déficit de Fr. 72'730.- et de l'état des dettes (v. annexes).

Pour en revenir aux investissements du bureau communal, il faut savoir que nos bureaux ont plus de 25 ans. Nos deux ordinateurs ont plus de 10 ans et ils rament de plus en plus car les programmes de comptabilité et du contrôle des habitants notamment, sont très lourds ; ces programmes nous sont imposés par le Canton ou la Confédération. Il est également prévu d'acheter un nouveau programme, Winsal, pour les salaires.

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : les frais liés au cadastre sont définis comment ? AF : ils augmentent toujours mais je ne connais pas la répartition ; je me renseignerai et te donnerai les informations par téléphone. A l'époque c'était une taxe pour tenir le cadastre à jour, c'est un impôt caché. Aujourd'hui il s'agit de la mise à jour du cadastre mais aussi du Géoportail. VT : malgré l'existence du Géoportail, nous recevons un fois par an des nouveaux plans « papier » avec les modifications survenues sur le territoire communal durant l'année écoulée.

EG : frais d'écolage : la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos-du Doubs va racheter le bâtiment du Collège Stockmar à Porrentruy ; des rénovations ainsi que la construction d'une ou deux halles de gymnastique sont prévues. Notre participation aux frais d'écolage risque d'augmenter dans les années à venir. Elle a d'ailleurs déjà augmenté de Fr. 100.-/élève cette année.

xxx : on a combien de personnes, à l'heure actuelle, à l'aide sociale à Vendlincourt ?
EG : on en avait huit mais deux sont parties depuis la réalisation du budget ; alors oui, les Fr. 120'000.- de secours d'assistance prévus au budget ne devraient pas être atteints. Pour rappel, le social coûte 26 mio par année au Canton.

Quant aux Fr. 85'000.- qui figurent dans les « revenus », il s'agit du remboursement, par le Canton, du 95% des avances que nous avons faites pour l'aide sociale il y a deux ans. On reçoit chaque mois les budgets des personnes à l'aide sociale à payer. L'année passée, entre les 5 % que garde le Canton et les intérêts que nous n'avons pas encaissés, cela représentait env. Fr. 15'000.- à la charge de la commune.

xxx : est-ce qu'on leur paye aussi le loyer ? Peut-on les obliger à habiter un petit studio au lieu d'un grand appartement ?

EG : Il y a des normes et au Jura avec le montant autorisé par la loi ils peuvent prendre un 3,5 pièces. AF : ces personnes sont très soutenues et la loi est avec eux. J'ai souvent été incendiée par le Canton parce que je voulais des explications sur les budgets ou que j'avais un peu de retard pour le paiement de l'aide sociale. xxx : pour le propriétaire c'est intéressant car le loyer lui est toujours payé.

EG : nous avons prévu aussi un montant pour offrir l'apéritif officiel de la fête de la ligne CJ qui se déroulera le 26 avril prochain. D'importants travaux sont prévus à la gare. Elle sera rénovée et les quais modifiés. Le bâtiment de la gare actuel restera mais ne sera plus utilisé. Il faut compter 18 mois de travaux qui débuteront fin juin 2020. Durant cette période, les trains seront remplacés par des bus.

xxx : pourquoi ils modifient complètement la gare ? EG : la gare n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite. Il y a 5-6 ans la ligne devait être supprimée. Nous nous sommes battus pour le maintien de cette ligne CJ. Un Contrat d'axe a été signé. Un nouveau quai de chargement sera construit à l'ancien Landi, à l'intersection Alle/Miécourt. Il sera utilisé notamment pour la filière du bois, les céréales, les betteraves, le ciment... c'est un atout formidable pour notre région de pouvoir garder un quai de chargement. Nous avons aussi obtenu des fonds de la Confédération pour remettre aux normes les lignes et les quais.

Lors de la fête de la ligne du 26 avril 2020 des panneaux d'information seront installés pour expliquer toutes ces transformations à la population.

xxx : les horaires ne devraient pas changer par rapport aux bus qui remplaceront les trains ? DM : non, normalement pas. EG : pour être sûr, renseigne-toi directement auprès des CJ.

xxx : dans l'approvisionnement en eau, à quoi correspondent les Fr. 13'000.-de matériel de fournitures d'exploitation ? AF : il s'agit de l'achat de nouveaux compteurs d'eau et des logiciels qui vont avec.

xxx : impôt sur les personnes morales : les prévisions ne sont pas à la baisse et pourtant l'économie va moins bien... AF : il s'agit de l'estimation reçue du Canton. EG : il se base sur les résultats de l'économie en 2018-2019.

xxx : peut-on revoir les amortissements, la réduction de la dette ? AF : c'est le chiffre 6158 ; nous avons prévu des amortissements pour Fr. 126'000.-/année.

La parole n'étant plus demandée, Marcel Challet donne la parole à Eric Gerber pour la position du Conseil communal :

Au vu de ce qui précède, Eric Gerber demande à l'assemblée d'accepter le budget 2020 tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, Annick Filipetto poursuit la présentation avec la quotité d'impôt et les taxes 2020 (v. annexe) :

- La quotité d'impôt est de 2.30 ;
- Les autres taxes sont inchangées ;

xxx : quelle est la quotité d'impôt maximale ? EG : 2,35. Comment voyez-vous l'avenir ? est-ce que vous en discutez entre communes ? EG : oui, il y a toujours plus de taxes. Par exemple, on nous demande Fr. 2.-/habitant en plus pour la digitalisation et ce, uniquement pour développer des plateformes. Même à notre niveau on nous demande toujours plus. Le système est sans cesse alourdi. xxx : je ne vois pas comment la commune pourra supporter Fr. 40 ou 50'000.- de charges supplémentaires dans les années futures. La commune et le Canton sont-ils conscients de cela ? EG : effectivement, on ne pourra pas supporter toujours plus... Il y a plusieurs projets comme la RPT : répartition des tâches et des charges entre Confédération, Canton et communes. La péréquation financière devra aussi être revue. La LAT bloque la commune mais nous devrions toucher une partie de cette manne financière, par la SEDRAC, par exemple. La différence est toujours plus grande entre les communes qui se développent et les autres. L'Ajoie se bat notamment par le SIDP.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

- **Acceptez-vous la quotité d'impôt et les taxes inchangées telles que présentées ?**

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

- **Acceptez-vous le budget 2020 présentant un déficit de Fr 72'730.- ?**

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

3. Divers et imprévus

Démission Aline Burkhalter

AB : à fin avril, je vais déménager avec ma famille aux Franches-Montagnes. Mon mari travaille au Noirmont depuis 4 ans déjà. Je démissionne donc du conseil communal.

EG, il n'y aura pas d'élection car nous avons une liste d'entente villageoise avec des mandataires chargés de trouver un remplaçant.

XXX

xxx : mon voisin d'en face ne fait qu'entasser du chénit. D'après les véhicules qu'il stocke devant chez lui, ça m'étonne qu'il soit en règle. Je sais que la commune fait son possible pour le faire débarrasser tous ses engins. Je me suis approché du gars pour lui dire que j'en avais marre de cette décharge en face de chez moi. Mais d'après lui ce n'est ni du chénit ni du désordre...

J'aimerais aussi savoir combien de jours un nouvel habitant a pour s'annoncer à la commune. AF : les nouveaux habitants ont 14 jours pour s'annoncer mais ça devient compliqué de les obliger à venir déposer leurs papiers dans ce délai. xxx : je pose la question car 2 personnes habitent là depuis 1 semaine et demie et ils roulent avec la voiture du propriétaire.

EG : nous parlons de la même personne qui a le garage anc. Lauper à l'entrée du village. C'est M. xxx, il a déjà 2 maisons à Vendlincourt et aussi le garage Lauper. xxx voulait acheter ce garage et créer une association culturelle qui mettrait sur pied des événements. Mais M. Lauper a vendu le garage à xxx.

xxx a essayé de discuter avec ce monsieur mais il nous fait tourner en rond. xxx qui habite au milieu du village et qui est à l'AI travaille dans ce garage. A noter que notre fameux « Contrat d'axe » établi dans le cadre du maintien de la ligne CJ, définit le secteur gare comme secteur à développer, zone d'urbanisation. La commune s'est renseignée auprès d'un notaire pour savoir comment elle devait s'y prendre pour lui interdire d'exploiter ce garage. Nous avons aussi contacté la police, l'Office de l'environnement (ENV) et les arts et métiers pour organiser une séance commune avec xxx. Marcel Challet : il est important de faire venir l'ENV avec ses spécialistes notamment pour ce qui est de l'évacuation des eaux et de la conformité de l'utilisation des lieux. AF : xxx est affilié au registre du commerce avec une raison sociale pour un garage. xxx : depuis le décès du dernier exploitant est-ce qu'il y a eu des intéressés pour acheter ce bâtiment ? EG : oui, plusieurs.

xxx : j'ai d'abord eu un intérêt privé pour ce bâtiment et ensuite j'y ai vu un intérêt collectif. Mon projet collerait parfaitement avec le développement touristique de la ligne CJ. Je voulais faire de cet endroit un lieu d'accueil. Le dossier est prêt avec des possibilités de financement. Je suis allé voir xxx mais quand je suis arrivé dans le garage il était en train de le vendre à xxx. Après discussion avec xxx, j'ai cru un moment à la possibilité de trouver une solution avec lui pour qu'il me le revende. J'ai essayé de lui trouver des solutions de remplacement mais rien à faire. J'ai atteint un point de non-retour avec xxx. De mon côté la négociation n'est plus possible. Je pense qu'il faut monter un dossier et faire une démarche citoyenne pour essayer de le gêner de manière significative. Il faut essayer de valoriser le village. Mon association peut être montée demain car j'ai beaucoup de soutien.

Eric Gerber : en effet, l'image de Vendlincourt est sérieusement détériorée par ses amas de chenit. On suppose qu'il fait du trafic de pièces détachées. Le prix de l'immobilier étant nettement inférieur au Jura, des Suisses allemands vont venir acheter des terrains et des bâtiments en Ajoie pour en faire n'importe quoi.

La prochaine étape pour la commune est de faire venir l'Office de l'environnement pour contrôler si ce garage est aux normes. Ensuite, nous allons contacter xxx et lui annoncer qu'il sera convoqué avec les autres instances pour faire le tour du problème dans l'espoir de pouvoir mettre un frein à ses activités. La démarche citoyenne est une bonne idée. Il faut pouvoir démontrer l'utilité publique de ce bien. Il faut aussi savoir que ce site est potentiellement pollué et qu'en cas de rénovation il faudrait prévoir des travaux d'assainissement. xxx pourrait venir présenter son projet lors de la prochaine assemblée communale. Et si une démarche citoyenne devait avoir lieu, je vous invite à y prendre part.

Maison anc. Struchen à la Rue de l'Eglise

Ce bâtiment tombe en ruine et devient dangereux pour les passants. Cette maison a changé plusieurs fois de propriétaire. Depuis quelques années ce bâtiment appartient à un Albanais - Afrimm'immo - de Delémont. Ce dernier l'a vendu à son cousin mais la vente n'est pas actée car il ne l'a pas encore payé... Nous l'avons appelé plusieurs fois pour savoir quand débuteraient les travaux de rénovation. Il a promis à EG que si son cousin n'entreprenait rien c'est lui qui s'y attellerait car il a un projet de 3 appartements dans ce bâtiment. Pour des raisons de sécurité, il faut fermer les ouvertures du bas car des enfants s'y fauillent.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 21h40.

Le Président
Marcel Challet

La secrétaire
Valérie Tantardini